



COMMUNE DE RANVILLE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

Membres en exercice : 18

Membres présents : 16

Suffrages exprimés : 18

DATE DE CONVOCATION :

7 mars 2025

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ranville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ADELAÏDE, Maire.

Présents : M. Jean-Luc ADELAÏDE, M. François VANNIER, Mme Martine MAUDUIT-TRAGUET, Mme Monique LEGROS, M. Daniel DESRETTES, Mme Olga BANDZWOLEK, M. André VAUTIER, Mme Chantal COURBIER, Mme Isabelle GRANA, M. Michel EURY, Mme Gaëlle LE MEVEL, Mme Catherine PILET-FONTAINE, Mme Karine GLETTY, M. Mayeul MACE, M. Cédric METIVIER, Mme Carine ADELAÏDE

Absents excusés : M. Jean-Luc DAVENEL a donné procuration à Mme Carine ADELAÏDE, Mme Valérie LELOUTRE a donné procuration à Mme Chantal COURBIER

Secrétaire de séance : M. Mayeul MACE

A l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
3. Création d'emploi non permanent
4. NCPA – Convention du service commun système d'information et d'innovation numérique – Approbation de l'avenant n° 5
5. Solidarité avec la population de Mayotte
6. Vente de la parcelle AB 504 – Rue Abbé Brunnin
7. Mise à jour de l'adressage - Dénomination des voies
8. Dénomination des résidences Inolya rue de Motten
9. Convention de servitude RTE – Liaison souterraine Garcelles -Riva Bella

Intervenant :

M. LE MAIRE
M. LE MAIRE
M. LE MAIRE
M. LE MAIRE
M. VANNIER

Mme MAUDUIT-TRAGET
Mme MAUDUIT-TRAGET
Mme MAUDUIT-TRAGET
Mme LEGROS
M. DESRETTES

Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Monsieur VAUTIER s'abstient, étant absent lors du dernier Conseil municipal.
Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la dernière réunion.

VOTANTS : 17

POUR : 16

ABSTENTION : 1

2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Exposé de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Décision du 11 février 2025 – Maîtrise d'œuvre – Aménagement de la route du Parc

Considérant que le montant des travaux est estimé à 450 000€ HT ;

Monsieur le Maire décide de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la route du Parc, avec la SARL EBAMO, pour un montant de 16 550€ HT soit 19 860€ TTC.

3. Création d'emploi non permanent

Exposé de Monsieur le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il apparait nécessaire de recruter un saisonnier pendant la période haute au sein du service technique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique, non titulaire, à temps complet, du 1^{er} avril au 30 septembre 2025.

VOTANTS : 17

POUR : 17

4. NCPA – Convention du service commun système d'information et d'innovation numérique – Approbation de l'avenant n° 5

Exposé de Monsieur VANNIER

La commune de RANVILLE adhère au service commun système d'information et d'innovation numérique de la communauté de communes NCPA.

Arrivée de Mme Catherine PILET-FONTAINE à 19h15

Le service compte 7 agents, intervenant pour la communauté de communes NCPA et 14 autres entités adhérentes. Il intervient dans les domaines suivants : conseils et achats, assistance utilisateurs, administration des systèmes et réseaux, gestion de projets.

Le service propose la signature d'un avenant pour :

- intégrer la commune de Petiville,
- inclure la possibilité de refacturation de charges de fonctionnement supportées par le service commun pour les besoins spécifiques d'un de ses membres ou l'ensemble,
- fixer les modalités de répartition de la charge financière du service entre les adhérents membres.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'avenant n° 5 à la convention de service commun système d'information et d'innovation numérique et autorise Monsieur le maire à signer cet avenant.

VOTANTS : 18

POUR : 18

5. Solidarité avec la population de Mayotte

Exposé de Martine MAUDUIT-TRAGUET

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal que la commune de RANVILLE contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités.

La Protection civile, l'un des partenaires de l'AMF au sein de « Solidarité AMF/Mayotte » est présente dans la région et met en place un dispositif de soutien dont l'objectif est de répondre aux premières urgences : secours aux victimes, fourniture de biens essentiels, déblaiement et rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

La proposition est de fixer un montant par habitant : 0,50€ par habitant soit 1027,50€ pour la commune de RANVILLE. Si chaque commune donnait 0,50€ par habitant, cela représenterait une aide financière conséquente pour les habitants de Mayotte.

Monsieur Mayeul MACE s'interroge sur la possibilité de partenariat entre une commune française et une commune de Mayotte.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'apporter son soutien à la population de Mayotte en faisant un don de 0,50€ par habitant soit 1027,50€, à la Protection civile FNPC, dont le siège est à Pantin, et habilite Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS : 18

POUR : 18

6. Vente de la parcelle AB 504 – Rue Abbé Brunnin

Exposé de Madame MAUDUIT-TRAGUET

Lors du Conseil municipal du 25 janvier 2024, le Conseil municipal a donné un accord de principe pour vendre une portion de terrain rue Abbé Brunnin, permettant de désenclaver un terrain.

Les conditions étaient les suivantes :

- Cession onéreuse au prix de 150€ le m²
- Prise en charge par l'acquéreur des frais de géomètre, de notaire, des éventuels frais liés au déclassement du domaine public, et de tout autre frais engendré par cette cession
- Plantation d'arbres pour remplacer ceux qui devraient être enlevés

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre la parcelle ci-dessous :

Parcelle	Superficie	Adresse	Acquéreurs	Prix
AB 504	70 m ²	Rue Abbé Brunnin	M et Mme LOCHER	10 500€

et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents y afférents.

VOTANTS : 18

POUR : 18

7. Mise à jour de l'adressage - Dénomination des voies

Exposé de Madame MAUDUIT-TRAGUET

En 2023, le Conseil municipal a validé la liste des voies de la commune.

Il est nécessaire de compléter cette liste avec le nom de plusieurs chemins.

La commission urbanisme-environnement a travaillé sur la dénomination de chemins de la commune : la proposition est la suivante :

- Chemin le long de la cimenterie : chemin de la Cimenterie
- Piste cyclable de la cimenterie à l'entrée de Longueval : chemin des Sablonniers
- Chemin en perpendiculaire allant vers le château d'eau (non utilisé car mis à disposition de Calcia) : chemin du Château d'eau
- Piste cyclable de la cimenterie au bourg, vers le bas de Ranville : chemin des Merisiers.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre à jour la liste des voies de la commune :

- chemin de la Cimenterie
- chemin des Sablonniers
- chemin du Château d'eau
- chemin des Merisiers

VOTANTS : 18

POUR : 18

8. Dénomination des résidences Inolya rue de Motten

Exposé de Mme LEGROS

Le Conseil municipal a proposé 2 noms pour les résidences Inolya situées rue de Strasbourg et rue de Berlin.

Il apparaît opportun de nommer également les deux résidences déjà réalisées rue de Motten.

Les rues portent des noms de villes européennes, il est donc proposé au conseil municipal de rester dans le même thème ; et pour éviter les confusions, la municipalité propose deux personnalités : Simone Veil et Jean Monnet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de soumettre des propositions de noms pour les résidences INOLYA située rue de Motten dans le lotissement la Haute Gravelle : Simone Veil et Jean Monnet.

VOTANTS : 18

POUR : 18

9. Convention de servitude RTE – Liaison souterraine Garcelles -Riva Bella

Exposé de Monsieur DESRETTES

La société Réseau de Transport d'Electricité est en charge de la construction de la ligne souterraine à 1 circuit 320.000 Volts GARCELLES- RIVA BELLA.

Cette ligne traverse les parcelles communales ZE 142, ZE 144 et ZE 158. Ces travaux s'inscrivent dans le raccordement du parc éolien 2.

RTE sollicite la signature d'une convention de servitudes, prévoyant une indemnité de 166€.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la convention de servitude sollicitée par RTE pour la liaison souterraine Garcelles -Riva Bella et autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

VOTANTS : 18

POUR : 18